



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rave parties

Question écrite n° 119825

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la tenue des rave parties en plaine de Crau. Les principaux représentants des syndicats agricoles soulignent que ces manifestations festives ont lieu sans autorisation et sur un espace protégé, classé réserve naturelle nationale. La plaine de Crau est un milieu steppique unique en Europe et fragile. Les éleveurs sont entièrement acteurs de cet écosystème unique et participent chaque jour à son maintien en appliquant une réglementation stricte. Par ailleurs, le 29 avril 2011, une rave party sauvage s'est déroulée illégalement sur cette espace protégé où un troupeau de 1 700 brebis a été délogé de sa bergerie pour se retrouver en bordure de route. Le berger en se rendant sur les lieux a été pris à partie par des jets de pierre au prétexte qu'il tentait de sauver un agneau attaqué par un chien d'un participant. L'intervention des forces de l'ordre a été salubre et les syndicats se félicitent de la mise en place de barrières pour fermer l'accès des Coussouls. Ainsi, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer le calendrier de mise en place des mesures pour éviter ce type d'agissement qui met en danger une plaine classée réserve naturelle nationale.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119825

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10971

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)